

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 novembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 17 et 18 novembre 2020

**2020 R222** Désignation des représentants de la Ville de Paris au sein d'un Établissement public local d'enseignement – collège de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

-----

#### Le Conseil de Paris,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 3 novembre, et son additif,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris d'un Établissement public local d'enseignement – collège de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ci-après :

- **Collège Henri-Matisse 3, rue de Vitruve (20<sup>e</sup>)**  
*Conseil d'Administration*  
Titulaires : Nathalie MAQUOI ; Geneviève GARRIGOS  
Suppléants : Thomas CHEVANDIER ; Hamidou SAMAKE

*Commission permanente*  
- Geneviève GARRIGOS

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO